



PROGRAMME ANNUEL D'ACTIVITES 2017

Champs d'intervention de l'Agence



Missions de l'Agence

L'Agence a pour objet d'apporter aux collectivités adhérentes un conseil et un accompagnement d'ordre **technique, juridique** ou **financier** à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre.

Assistance juridique et administrative

* Accompagnement juridique et administratif des adhérents dans le domaine de la **gestion locale** (communale et intercommunale) :

contrats et conventions, pouvoirs de police, funéraire, fonctionnement du conseil municipal, urbanisme, domaines public et privé de la commune, marchés publics, etc...

- appui à la rédaction d'**actes juridiques (arrêtés, délibérations, courriers divers)**
- analyse et transmission de **textes** et de **jurisprudences**
- assistance en matière de **commande publique** (procédures et marchés publics)
- veille juridique et prospective
- information et sensibilisation des collectivités adhérentes à tous les domaines de la gestion locale, à l'exception des ressources humaines

* Appui à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ADAC (réglementations, appui à la commande publique, ...)

* Contrôle des actes administratifs de l'ADAC (délibérations, conventions de partenariat, marchés, ...)

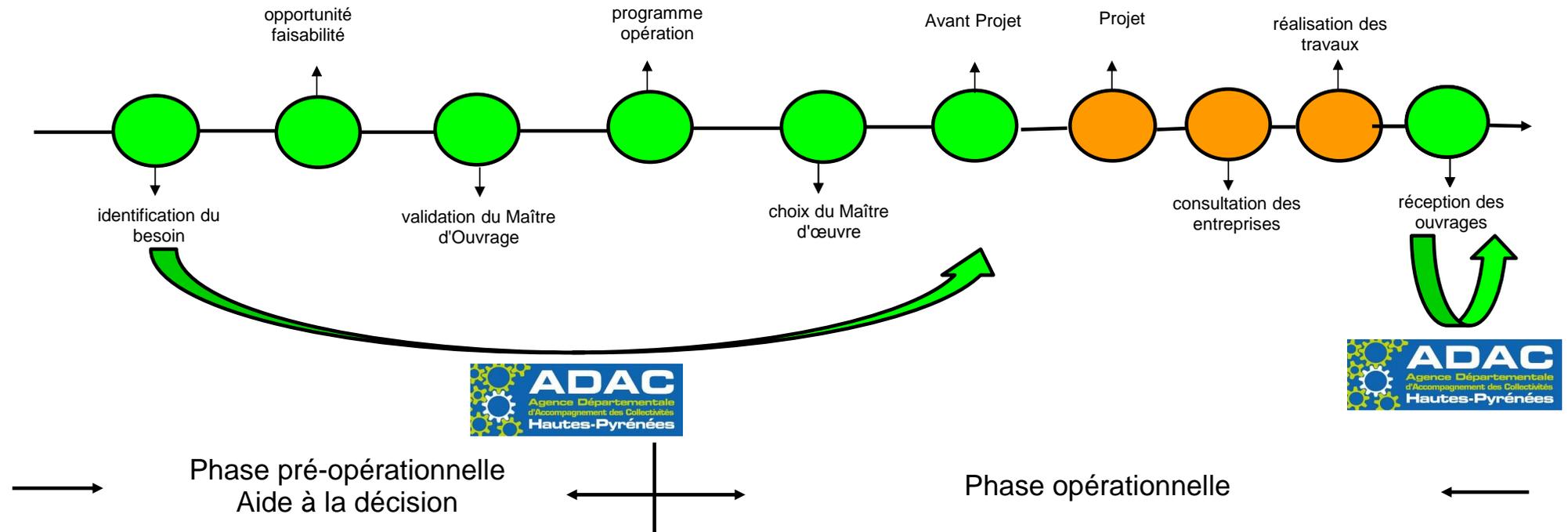
* Proposition, dans l'espace "adhérents" du site internet de l'Agence, de modèles et de documents-types pour la gestion de la voirie communale notamment.

Assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle

* Assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle pour la mise en œuvre de projets d'investissement en aide à la décision

rappel de la loi MOP (Maîtrise d'Ouvrage Publique) :

"il appartient au maître d'ouvrage après s'être assuré de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée d'en déterminer la localisation, d'en définir le programme, d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle, d'en assurer le financement, de choisir le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé et de conclure avec les maîtres d'œuvre et entrepreneurs qu'il choisit, les contrats ayant pour objet les études et l'exécution des travaux"



* L'Agence établit un dossier d'aide à la décision, un préprogramme, une évaluation financière avec la mobilisation des compétences de partenaires et un appui pour le choix du maître d'œuvre.

* A la remise de l'Avant Projet par le maître d'œuvre, l'Agence assiste la collectivité pour vérifier la compatibilité du projet avec le programme de l'opération et pour la passation de l'avenant n°1 fixant :

- le Coût Prévisionnel des travaux
- le Forfait Définitif de maître d'œuvre

* Sur demande de la collectivité, pour les opérations de bâtiment, l'Agence peut assister la collectivité au moment de la réception de l'ouvrage par le maître d'œuvre avec le ou les entreprise(s).

Information/documentation/formation

- poursuite du développement du site internet de l'Agence et notamment de l'espace "adhérents" :
mise à disposition de documents-types et de modèles, en particulier sur la gestion de la voirie communale

- information/formation des adhérents

1° semestre 2017 : poursuite des séances d'information initiées en 2016

* gestion domaniale

* pouvoirs de police

2° semestre 2017 : mise en place de nouvelles sessions d'informations - thème(s) à définir

Limites des prestations de l'Agence

En fonction du plan de charge de l'Agence et des moyens pouvant être mobilisés, une même collectivité adhérente, ne peut, en moyenne et par an, adresser plus de deux demandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle et 5 demandes d'assistance juridique et administrative.

Les effectifs de l'ADAC65 (prévisionnel)

	153 communes /6 cc 01/01/2013	203 communes /11 cc année 2013	242 communes /11 cc année 2014	314 communes /16 cc année 2015	hypothèse 340 communes /16 cc année 2016	hypothèse 350 communes /6 cc (19) année 2017
montant adhésions	434 500 €	464 500 €	490 000 €	540 000 €	550 000 €	530 000 €
Directeur	1	1	1	1	1	1
Directrice adjointe Conseillère juridique	1	1	1	1	1	1
Assistante direction	1	1	1	1	1	1
Conseillère juridique		1	1	1	1	1
Conseiller juridique					1	1
assistance technique maîtrise d'ouvrage (aménagement/ équipements publics)	1	1		1	1	1
assistance technique maîtrise d'ouvrage (aménagement/ équipements publics)		1	1	1	1	1
assistance technique maîtrise d'ouvrage (aménagement/ équipements publics)		1	1	1	1	1
assistance technique maîtrise d'ouvrage (aménagement/ équipements publics)				1	1	1